

Communauté de communes du Plateau Picard

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2022 (Budget principal et Budgets annexes)

Les montants de la présente note sont exprimés en milliers d'€ pour le budget principal et en euros pour les budgets annexes

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel.

Les budgets primitifs 2022 ont été votés le 7 avril 2022 par le conseil communautaire soumis à l'instruction comptable M57 pour le budget principal, la recyclerie, l'aire d'accueil des gens du voyage et la ZAE d'Argenlieu et autres. Les budgets SPANC, Eau potable et Assainissement collectif restent soumis à l'instruction M49. Ces budgets ont été réalisés sur les bases des débats d'orientation budgétaire présentés le 24 mars 2022 intégrant les impacts avérés et potentiels de la crise sanitaire tout en s'appliquant les principes de gestion suivants :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- d'adapter le recours à l'emprunt en proportion des investissements envisagés ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région, le Département, les Agences de l'eau...

Ils peuvent être consultés sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux et accessibles en ligne sur le site internet.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2022 représentent 12 207 K€ (393.30€/habitant)

Elles sont constituées principalement du produit des services (ventes des repas à domicile et accueil des enfants), des impôts et taxes, et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2022 représentent 12 300 K€ (396.28€/habitant)

Elles sont composées des charges courantes (l'entretien, énergie, assurances, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées), des charges de personnel, du reversement de fiscalité aux communes, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant (en milliers d'€)	Recettes	Montant (en milliers d'€)
Charges à caractère général	3 452	Produits des services	396
Charges de personnel	3 399	Impôts et taxes	9 312
Autres charges de gestion courante	3 054	Dotations, subventions	2 234
Atténuations de produits	2 281	Autres produits de gestion courante	260
Charges financières	110	Produits financiers	-
Charges exceptionnelles	3	Produits exceptionnels	0
Dotations aux provisions	0	Atténuation de charges	5
Total dépenses réelles	12 300	Total recettes réelles	12 207
Virement à la section investissement	1 800	Virement à la section investissement	-
Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section-amortissements)	570	Virements internes (Opérations d'ordre de transfert entre section)	-
Total Dépenses	14 670	Total Recettes	12 207
Résultat reporté 2019		Résultat reporté 2021	6 730
Total général	14 670	Total général	18 937

c) La fiscalité (impôts et taxes)

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

Taux	Moyenne EPCI	CCPP
Taxe d'habitation	9,04%	La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée à compter de 2021 et est remplacée par une fraction de TVA
Taxe foncière sur le bâti	3,43%	0,00%
Taxe foncière sur le non bâti	8,99%	2,73%
Cotisation foncière des entreprises	25,31%	22,76%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	taux variable en fonction de la valeur ajoutée produite, fixé par l'Etat.	

Source : DGFIP, états fiscaux 1259 ; calculs DGCL.

Ces taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2021 et ce depuis 2009.

Le produit attendu pour l'ensemble des impôts « ménages » s'élève à 0.02 K€ complété de la fraction de TVA pour un montant de 2 421 k€ et à 2 744K€ pour les entreprises (CFE et CVAE, TASCOM, IFER).

La base d'imposition des établissements industriels pour la cotisation foncière est réduite de moitié et induit le versement d'une allocation compensatrice en 2022 pour un montant de 372 k€

L'augmentation continue des dépenses de gestion des déchets ménagers creuse un peu plus l'écart avec les recettes de ce service. Après douze années consécutives de maintien des taux de fiscalité, a été voté une hausse de 2% du taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères soit 15% pour un montant attendu de 2 769 K€.

Le montant des attributions de compensation perçue des communes s'élèvera à 518 K € et le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est estimé à 627 k€ (reconduction du montant de 2021)

En contrepartie, 2 117 K€ de reversements seront effectués auprès des communes et au fonds national de garantie(FNGIR).

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat à toutes les collectivités pour leur fonctionnement sont prévues, pour la communauté de communes, à hauteur de 999 K€.

II - La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, l'aménagement de la Maison de santé, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création telles que le bâtiment administratif de saint just ou l'ancien LIDL; mais aussi le versement des subventions versées par la communauté de communes pour l'amélioration de l'habitat des habitants, le soutien au commerce et à l'artisanat ainsi qu'aux communes par le biais des fonds de concours complété par le fonds d'intervention foncier.

Le programme de réfection des voiries se termine en 2022.

- en recettes : quatre types de recettes principales coexistent : les subventions reçues de l'Etat, de la Région ou Département pour les projets d'investissement par exemple : des subventions relatives au programme de voiries, à la rénovation de la toiture du gymnase, l'aménagement de la maison de santé...), les emprunts, le fonds de compensation de la TVA et l'autofinancement.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement (dépenses d'équipement brute par habitant : 95.55€)

Dépenses	Montant (en milliers d €)	Recettes	Montant (en milliers d €)
Nouvelles Opérations d'équipement	4 870	Nouvelles Opérations d'équipement	803
Restes à réaliser 2021 ⁽¹⁾	419	Restes à réaliser ⁽¹⁾ 2021	0
Opérations nouvelles non ventilables <i>Dont remboursement prêts</i>	325 300	Opérations nouvelles non ventilables <i>Dont fonds de compensation TVA</i> <i>Emprunt</i> <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i> <i>Opération d'ordre</i> <i>Virement section fonctionnement</i> <i>Autres</i>	4 078 506 1 200 0 570 1 800 2
Résultat reporté 2021		Résultat reporté 2021	733
Total général	5 614	Total général	5 614

(1) programmes inscrits au budget 2021 et non terminés

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

Nouvelles propositions	Dépenses	Recettes
(13)Équipement espace de Baynast	227 170 €	
(36)Renforcement PAV	133 010 €	
(39) réhabilitation gymnase SJ	51 920 €	
(40)Bâtiment de la recyclerie	77 020 €	
(42)Équipement service repas	15 500 €	
(44)Réhabilitation gymnase Maignelay Montigny	22 520 €	186 500 €
(51)Travaux, extension déchetteries MM et Saint Just	131 160 €	

(54) Maison Petite Enfance	416 860 €	205 486 €
(55) Aménagement gare Saint Just	203 010 €	65 000 €
(64) Conteneurs Déchets	29 500 €	
(65) Aménagement du patrimoine	39 000 €	
(68) Autres travaux communautaires	63 100 €	
(69) Programme Pluriannuel Voiries (AP)	427 795,05 €	
(70) Aménagements touristiques	400 030 €	11 200 €
(72) Point Service Petite Enfance Maignelay Montigny	15 300 €	
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St J	22 000 €	
(74) Fonds d'intervention foncier	200 000 €	
(75) Très haut débit	450 000 €	
(78) Bâtiment administratif Saint Just	1 500 030 €	210 000 €
(79) Technopôle	55 010 €	160 000 €
(80) Matériel roulant et outillages	135 400 €	
(81) Chaufferie bois	60 000 €	
(204) Subventions	210 000 €	
Total opérations d'équipement	4 870 035,05 €	802 686 €

III - Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Crédits proposés en 2022</i>	14 670 400,31 €	12 207 132 €
<i>Résultat reporté(002)</i>		6 730 499.59 €
Total	14 670 400,31 €	18 937 631.59 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Opérations nouvelles 2022</i>	4 870 035,05 €	802 686 €
<i>Restes à réaliser de 2021</i>	418 790.24 €	
<i>Opérations non ventilables</i>	325 000 €	4 078 537.31 €
<i>Résultat reporté (001)</i>		732 601.98 €
Total	5 613 825,29 €	5 613 825,29 €

Au 01/01/2022 le capital restant dû s'élève à 3 075 K€ avec 4 emprunts. L'encours de la dette est de 99 € par habitant. Il faut noter une capacité de désendettement à hauteur de 1,5 année.

LE BUDGET ANNEXE RECYCLERIE

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Recettes	228 871€
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	45 000 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	183 871 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	-
<i>Produits exceptionnels</i>	-
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	-

B- Les dépenses

Dépenses	228 871€
<i>Charges à caractère général</i>	42 860 €
<i>Charges de personnel</i>	186 011 €

Afin de remplir les missions qui lui sont dévolues de protection de l'environnement, de contribution à l'emploi et d'offre d'équipement à bas prix pour les habitants de la communauté de communes, l'activité de la recyclerie nécessite une subvention d'équilibre du budget principal pour compléter les produits venant de ses ventes et financer les charges de fonctionnement qu'elle supportent. Ce budget annexe sera réintégré au budget principal en 2023.

II - La section d'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement pour ce budget

LE BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le budget principal de la communauté de communes prévoit de verser une subvention d'équilibre à hauteur de 60 K€ complétant ainsi le versement de participations d'autres organismes tels que la CAF(10K€).

Recettes	74 295 €
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	2 500 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	70 290 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	5 €
<i>Produits exceptionnels</i>	1 500 €

B- Les dépenses

Les charges de fonctionnement de l'aire d'accueil (fluides et gestion quotidienne...), l'entretien constituent l'ensemble des postes de dépenses ainsi que le début des amortissements.

<i>Dépenses</i>	<i>74 295€</i>
<i>Charges à caractère général</i>	<i>30 295 €</i>
<i>Autres charges de gestion courante</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Charges financières</i>	<i>15 500 €</i>
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>27 000 €</i>

II - La section d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Opérations d'équipement</i>	<i>700 000 €</i>	<i>700 000 €</i>
<i>Opérations financières(16)</i>	<i>27 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>		<i>26 005.86€</i>
<i>Opérations d'ordre (041 et 042)</i>		<i>27 000 €</i>
<i>TOTAL Exercice</i>	<i>727 000 €</i>	<i>753 005.86 €</i>
<i>Reste à réaliser</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>26 005.86€</i>	<i>€</i>
<i>TOTAL</i>	<i>753 005.86 €</i>	<i>753 005.86 €</i>

Les montants inscrits dédiés aux opérations d'équipements en recettes comme en dépenses correspondent à des écritures comptables nous permettant à la fois de récupérer la TVA sur le montant des travaux et de basculer en « immobilisations » les avances versées à la SAO

A- Les recettes

L'ensemble de recettes de cette section sont constituées d'opérations d'équipements s'ajoutant aux recettes d'ordre (amortissements et virement de la section de fonctionnement (27K€)).

B- Les dépenses

Les travaux de construction de l'aire d'accueil se sont terminés en 2020 ; il n'est donc pas prévu de travaux cette année.

LE BUDGET ANNEXE ZAE D'ARGENLIEU ET AUTRES

I - La section de fonctionnement

A- Les recettes

<i>Recettes</i>	1 598 576.20 €
<i>Atténuation de charges</i>	
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	207 498.00 €
<i>Dotations, subventions et participations</i>	-
<i>Autres produits de gestion courante</i>	130.00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	-
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 390 948.20€
<i>Résultat reporté 2021</i>	364 904 .21€

Les recettes de fonctionnement budgétées s'élèvent à 1 599 K€. Elles sont constituées des produits des services du domaine liées au vente de terrain (207 K€) et d'opérations d'ordre entre sections (1 391 K€).

B - Les dépenses

<i>Dépenses</i>	1 963 480.41 €
<i>Charges à caractère général</i>	136 050 €
<i>Charges de personnel</i>	-
<i>Autres charges de gestion courante</i>	5 €
<i>Charges financières</i>	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	-
<i>Virement à la section d'investissement</i>	572 402.21 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 255 023.20€

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 572 K€ représente une majeure partie des recettes de fonctionnement. La ventilation entre les charges à caractère général dont les travaux sur les terrains ainsi que les opérations d'ordre entre sections constitue le reste des dépenses.

II - La section d'investissement

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Opérations d'équipement</i>	0 €	- €
<i>Opérations financières</i>	- €	818 545.99€
<i>Opérations d'ordre</i>	1 390 948.20€	1 827 425.41€
<i>Résultat reporté 2021</i>	1 255 023.20€€	
TOTAL	2 645 971.40 €	2 645 971.40 €

A- Les recettes

Le montant des recettes d'investissement devrait s'élever à 2 646 K€ constitué à la fois du virement de la section de fonctionnement (572 K€) et d'emprunts (819 K€).

B - Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées des opérations d'ordre (1 391 K€).

LE BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
--

I - La section de fonctionnement**A- Les recettes**

Recettes(€)	62 602.35 €
Produits des services	45 600,00 €
Résultat reporté 2020	17 002.35 €

B- Les dépenses

Dépenses (€)	58 420,00 €
Charges à caractère général	34 000,00 €
Charges du Personnel	23 000,00 €
Charges exceptionnelles	420.00 €
Dépenses imprévues	1 000,00 €

Le budget assainissement non collectif qui concerne plus de 3800 foyers du plateau picard puisent ses ressources dans les recettes des contrôles réalisés chez les usagers de ce service. Les montants inscrits tiennent compte de l'augmentation des tarifs votés fin 2021. Ces dernières, additionnées au résultat reporté couvrent les charges de fonctionnement du service dont les charges de personnel.

II - La section d'investissement

Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement pour ce budget

LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Les projets annoncés lors du débat d'orientations budgétaires du 24 mars dernier sont repris dans le projet du budget annexe de l'eau pour 2022.

La section de fonctionnement du budget de l'eau est présentée par fonction (service) et votée par nature, tandis que la section d'investissement est présentée et votée par opération.

Les montants inscrits tiennent compte de l'augmentation des tarifs votés fin 2021.

Le compte administratif du budget annexe de l'eau potable n'ayant pas encore été voté afin de régulariser sur l'exercice 2021 l'écart persistant depuis 2019 entre le compte de gestion et le compte administratif, une reprise anticipée a été réalisée.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits proposés en 2022	3 713 758.20	2 211 778.00
Résultat reporté (002)		3 628 353.46
Total	3 713 758.20	5 840 131.46

Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Opérations nouvelles 2022	1 374 570.00	124 700.00
Restes à réaliser 2021	284 397.11	
Opérations non ventilables	360 878.00	1 675 347.94
Résultat reporté (001)		219 797.17
Total	2 019 845.11	2 019 845.11

I - La section d'exploitation**A- Les recettes**

Recettes	2 211 778.00 €
<i>Ventes de produits</i>	1 774 000.00 €
<i>Autres produits de gestion courante</i>	95 900.00 €
<i>Atténuation de charges</i>	220 000 €
<i>Produits exceptionnels</i>	16 000 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	105 878 €

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la vente de l'eau et des atténuations de charges (reversement des budgets principal, assainissement collectif et non collectif pour des charges de personnels)

B- Les dépenses

Dépenses	3 713 758.20 €
<i>Charges à caractère général</i>	958 000 €
<i>Charges de personnel</i>	575 000 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	62 749.20 €
<i>Atténuation de produits</i>	306 761.00 €
<i>Charges financières</i>	80 500.00 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	80 000.00 €
<i>Dépenses imprévues</i>	40 000.00 €
<i>Virement à l'investissement</i>	1 260 213.00€
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	350 535.00€

La moitié du montant des dépenses est consacrée au fonctionnement du service et toutes les charges en découlant (1 596 K€), et un tiers correspond au virement à la section d'investissement (1 260 K€).

Il faut souligner l'impact « provisoire » des amortissements (351 K€). En effet, un budget supplémentaire viendra compléter ce montant à l'issue de la dernière étape du travail conjoint avec la trésorerie afin d'apurer et de fiabiliser le fichier de l'état de l'actif et de planifier une intégration progressive et consolidée des amortissements. Par parallélisme des formes, le même travail sera opéré sur les amortissements des subventions transférées.

II - La section d'investissement

A- Les opérations programmées en 2022

L'ensemble du programme d'investissement pour le budget Eau a été présenté par ordre de priorité dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ce dernier s'élève à 1 375 k€ de dépenses compensées par 125 K€ de recettes prévisionnelles.

Nouvelles propositions	Dépenses (€)	Recettes (€)
030001 - SIAEP AVRECHY Travaux-Etudes	51 000,00	9 170,00
060003 - CATILLON - Travaux Etudes		9 050,00
25001 - MAIGNELAY-MONTIGNY Réhabilitation du château d'eau	466 020,00	
250003 - MAIGNELAY- MONTIGNY Travaux-Etudes	20,00	
290001 - SIAEP LES PLANIQUES travaux-Etudes		40 789,00
410001 - RAVENEL Château d'eau		30 201,00
990001 - Equipement service	50 300,00	
990002 - Branchements plombs	204 470,00	
990004 - Schéma directeur d'alimentation en eau potable	100 020,00	
990006 - Travaux de captage	63 200,00	780,00
990008 - BRUNVILLERS-MERY LA BATAILLE ET CATILLON - Diagnostic château d'eau	24 020,00	
990009 - Interconnexion GANNES -WAVIGNIES	100 010,00	
990010 - Création extension de réseaux	95 000,00	
990011 - Renouvellement des réseaux	168 000,00	
990012 - Interconnexion BULLES - ESSUILES	52 510,00	
300002 - Renforcement Réseau AEP Bulles, Léglantiers, Moyenneville		24 450,00
100002 - SIAEP Pronleroy - travaux études		10 260,00
TOTAL	1 374 570,00	124 700,00

B- Les opérations non ventilables

Dépenses (€)	360 878 €
Capital des emprunts	215 000 €
Dépenses imprévues	40 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amtsst subvention)	105 878 €

Recettes (€)	1 675 347.94 €
Excédent capitalisé	64 599.94 €
Virement de la section de fonctionnement	1 260 213.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	350 535.00€

Au sein des opérations non ventilables, il faut identifier un remboursement du capital de l'emprunt pour 215 K€ qui représente une majeure partie des dépenses de ce poste.

Pour les recettes, l'addition de l'excédent capitalisé et le virement de la section de fonctionnement explique 80 % du montant de ces opérations.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les projets annoncés lors du débat d'orientations budgétaires du 24 MARS dernier sont repris dans le projet du budget annexe de l'assainissement pour 2022.

La section de fonctionnement du budget de l'assainissement est présentée par fonction (service) et votée par nature, tandis que la section d'investissement est présentée et votée par opération.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)
	Nouvelle proposition	Nouvelle proposition
Crédits proposés en 2022	2 431 102,51	2 261 382,00
Résultat reporté (002)		2 165 744,55
Total	2 431 102,51	4 427 126,55

Investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)
Opérations nouvelles 2022	331 830,38	203 613,00
Restes à réaliser 2021	99 731,71	
Opérations non ventilables	1 499 682,00	1 132 250,00
Résultat reporté (001)		1 608 137,78
Total	1 931 244,09	2 944 000,78

I - La section d'exploitation

A- Les recettes

Recettes	2 261 382.00€
<i>Ventes de produits</i>	1 524 200.00 €
<i>Subventions d'exploitation</i>	73 500.00 €
<i>Produits exceptionnels</i>	2 000.00 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	661 682.00 €

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de la vente des produits 1 524 K€ et des subventions d'exploitation (74 K€).

B- Les dépenses

Dépenses	2 431 102.51 €
<i>Charges à caractère général</i>	843 193.79 €
<i>Charges de personnel</i>	236 000.00 €
<i>Autres charges de gestion courante</i>	19 658.72
<i>Charges financières</i>	260 000 €
<i>Charges exceptionnelles</i>	150 000 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0 €
<i>Dépenses imprévues</i>	40 000 €
<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	882 250 €

44 % des dépenses sont constituées par des charges courantes liées au fonctionnement du service. Les résultats reportés du compte administratif excédentaires pour les deux sections expliquent l'absence d'un virement à la section d'investissement.

Le compte administratif ayant également corrigés l'écart entre le compte de gestion et le compte administratif. 2022 apparaît donc comme la première année de budgétisation de l'ensemble des amortissements et des subventions transférables au Budget primitif depuis le transfert de compétences.

II - La section d'investissement

A- Les opérations programmées en 2022

L'ensemble du programme d'investissement pour le budget Assainissement a été présenté par ordre de priorité dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Ce dernier s'élève à 332 k€ de dépenses compensées par 204 K€ de recettes prévisionnelles.

Nouvelles propositions	Dépenses (€)	Recettes (€)
110002 - Travaux SIVOM TRICOT	169 630,38	
140001 - DOMPIERRE STEP		117 975,00
480001 - TRICOT - Travaux - Etude - Equipement	120 000,00	
990001 -EQUIPEMENT Services	42 200,00	
250001 - Maignelay-Montigny Diagnostics réseaux		85 638,00
TOTAL	331 830,38	203 613,00

B- Les opérations non ventilables

Dépenses (€)	1 499 682.00 €
Capital des emprunts	548 000.00 €
Dépenses imprévues	40 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amsst subvention)	661 682.00 €
Opérations pour compte de Tiers	250 000.00 €

Recettes (€)	1 132 250.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0 €
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	882 250 €
Excédent capitalisé	0 €
Opérations pour compte de Tiers	250 000 €

Les participations forfaitaires à l'assainissement collectif sont budgétées dans les opérations pour compte de tiers (250 K€).

Quant aux dépenses, elles comptabilisent à la fois la reprise des subventions transférables (662 K€) et le remboursement en capital de l'emprunt (548 K€).

Le Plessier sur St Just, le 11/04/2022

Le Président,
Frans DESMEDT

